

Réf: Dossier N° 122497

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « MAGIC OPTIQUE »

Siège social Abidjan, Songon, ABIDJAN SONGON QUARTIER
ADIAPOTO PRES DE LA CITE HEVEAS, Lot 1020 ET 1022, Ilot
114

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01/07/2022 , et enregistrés au CEPICI le 04/07/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MAGIC OPTIQUE »

Objet : - ACHAT, VENTE DE VERRES ET ACCESSOIRES OPTIQUES
- DIVERSES PRESTATIONS.

Et pour la réalisation de l'objet social:

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles,
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux,
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce,
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée,
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilière, se rapportant directement ou indirectement a l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Songon, ABIDJAN SONGON QUARTIER
ADIAPOTO PRES DE LA CITE HEVEAS, Lot 1020 ET 1022, Ilot
114

Dirigeant(s) : M ASSALE HERVE PATRICE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-06092 du 07/07/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°30466/GTCA/RC/2022 du 07/07/2022

